





2^{ème} édition du FORMATOUR Bois-énergie Finlande Du lundi ler au mercredi 3 Avril 2019 à Helsinki et Vantaa

Bois-énergie collectif et industriel : technologies et pratiques innovantes pour la production de chaleur et d'électricité

CONDITIONS GENERALES

Public

Ce stage s'adresse à tout acteur technique, administratif, juridique ou financier, impliqué dans le montage, le suivi, la gestion ou l'évaluation de projets bois-énergie: producteurs de combustibles, bureaux d'études, exploitants d'installations, constructeurs, structures d'animation bois-énergie, représentants techniques d'institutions (ADEME, collectivités...), acteurs ou opérateurs souhaitant compléter une expérience professionnelle dans le secteur bois-énergie...

Pré-requis

Les candidats doivent posséder des **connaissances techniques de base** des circuits de production ou d'approvisionnement en bois-énergie, et/ou des **notions de base** en conception, réalisation et exploitation de chaufferies biomasse, et/ou **disposer d'une expérience professionnelle** dans la méthodologie de montage de projets bois-énergie. Cette formation s'adresse à des professionnels de niveau I, II ou III.

Effectif

Compte tenu du grand nombre de thèmes à traiter, de la densité du programme, et afin de garantir une qualité optimale des échanges, l'effectif du groupe est limité à 15 participants.

Durée

La formation dure **3 jours consécutifs**, soit 22 heures de formation, en intégré. Elle se déroule du lundi matin (9h00) au mercredi après-midi (18h00). L'accueil des participants se fera le **dimanche 31 Mars à 17h (heure d'hiver!)** dans l'aérogare 2D de l'aéroport de ROISSY CDG, et le groupe se séparera le **mercredi 3 Avril à 22h00** au même endroit.

Lieux

La formation se déroule à **Helsinki et Vantaa**, ainsi que dans les environs de ces villes pour les visites d'installations opérationnelles. Les transports (internationaux et locaux), l'hébergement en chambre individuelle et les repas font partie intégrante de la formation et sont organisés pour l'ensemble du groupe.

Langue de travail

Les interventions et présentations techniques se feront en anglais, avec **traduction consécutive en français** lors des séances en salle et des visites de sites. Des échanges bilatéraux en sous-groupe pourront avoir lieu directement en anglais au cours des déjeuners et dîners-débats.

Supports pédagogiques

Un dossier regroupant tous les documents pédagogiques est remis le premier jour du stage. En fin de session, chaque stagiaire reçoit une clef USB contenant les versions électroniques des supports présentés, les documents de référence de la filière, ainsi qu'une base documentaire sur le montage de projets bois-énergie.







Validation du stage

Sous réserve que le stage ait été suivi dans son intégralité, y compris les déjeuners et dîners-débat, ainsi que les visites de site, une attestation de stage est délivrée par METROL à l'issue de la formation. Elle est accompagnée d'une copie certifiée conforme de la feuille d'émargement par demi-journée.

Procédure d'inscription

Téléchargez sur notre site **www.metrol.fr** un bulletin d'inscription, ou demandez-le par e-mail à info@metrol.fr. Une fois complété, retournez-le à METROL accompagné de quelques lignes résumant le parcours et/ou le projet professionnel du candidat, et joignez une photo d'identité (réalisation d'un trombinoscope des participants pour accélérer les contacts). Si le profil du candidat et le nombre de places disponibles le permettent, nous vous confirmons par e-mail la possibilité de participer à cette formation.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription au « FORMATOUR Bois-énergie Finlande » sont fixés à **2 960 euros Hors Taxes** par personne (TVA à 20 %), dont I 400 euros pour les coûts pédagogiques, et I 560 euros pour les frais logistiques. Ces droits comprennent la participation à la formation, les documents pédagogiques (supports d'intervention et clef USB), le transport international de ROISSY CDG à Helsinki et retour, les transports locaux en car, l'hébergement en chambre individuelle, les repas (déjeuners et dîners) et les pauses-café.

Compte tenu de l'organisation du programme, des nombreux thèmes à traiter et de la logistique pour les visites de sites, l'hébergement avec le groupe et la pension complète sont obligatoires.

METROL est un organisme de formation enregistré auprès de la Préfecture de Région d'Île-de-France sous le numéro 117 538 292 75. Ce stage est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Règlement

Le règlement des droits d'inscription doit être effectué avant le début de la formation, par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de METROL. Les administrations et les établissements publics doivent joindre un bon de commande complété et signé par l'autorité compétente.

En cas de prise en charge par un OPCA ou un Fonds d'Assurance Formation, une convention de subrogation de paiement ou un contrat de prestation de services doit être signé avant la formation entre METROL et l'OPCA.

Conditions d'annulation

Tout désistement doit être formulé par écrit à METROL. Si celui-ci intervenait moins de 30 jours avant le début du stage, un montant forfaitaire de 30 % des droits d'inscription resterait dû, soit 888 euros Hors Taxes. Ce montant est porté à 100 % des droits pour une annulation moins de 10 jours ouvrables avant le début de la session.

Toute session commencée est due dans son intégralité. Les remplacements de participants doivent être signalés par écrit au moins 15 jours ouvrables avant le début de la session, et accompagnés d'un nouveau bulletin d'inscription au nom du remplaçant.

Si, malgré leurs efforts, des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent, les organisateurs se réservent le droit de modifier la date, les lieux, ou le contenu du programme de la formation.